



Utilisation frauduleuse? de carte bleu

Par **Nonolito**, le 11/11/2010 à 17:33

Bonjour,

Par où commencer...

Il y a plus d'un an, en juin 2009, j'ai changé ma carte bleu national contre une autre carte appelée Vpay, la raison, la CB nationale va être retirée de la circulation.

Le banquier, me dit de garder ma CB jusqu'à réception de la nouvelle, et que l'ancienne serait résiliée dès la réception de cette dite carte.

Tout confiant, je ne me préoccupe plus de la carte nationale après la réception de la nouvelle, la mettant de côté en me disant la ramener à la banque.

Quelques temps plus tard, en mai 2010, venant de me séparer de ma concubine avec qui j'ai vécu pendant plus de 7 années, j'oublie cette dite carte lors de mon déménagement (à vrai dire je l'avais **complètement** oublier).

Ce mois-ci (11/10), lors de mon relevé bancaire, je me rend compte que plusieurs retraits, et paiements par carte n'étaient pas de mon ressort (le num de carte ne correspondant pas à la mienne), aussi sec je vais à la banque pour me renseigner, on me dit alors que mon ancienne carte avait été utilisée, (alors qu'elle était en cours de résiliation depuis 06/09????) d'office j'ai voulu faire opposition, mais impossible, vu que c'étais en cours... bref... arrêt momentané de la carte (rdv lundi avec mon banquier) ma ex compagne étant[s] la seule [/s]connaissant le code secret de cette dite carte (et les achats ayant été faits dans la ville où elle habite), je décide de porter plainte. Le gendarme de service me dit que pénalement on ne peut rien faire (même pas abus de confiance)! (comme exemple pour me l'expliquer, il m'a dit que c'étais comme si il donnait sa cb à sa femme et une fois qu'elle l'a retirée, l'accusé de vol...)

Alors ma question est, que faire contre mon ex conjointe pour récupérer cet argent volé?

Par **mimi493**, le 11/11/2010 à 19:34

[citation]ma carte bleu national contre une autre carte appelée Vpay, la raison, la CB nationale va être retirée de la circulation. [/citation]

Ah bon ? Vpay n'est qu'une CB visa à l'échelle européenne, c'est une "visa" (CB internationale) limitée c'est tout.

N'écoutez pas le policier (ce qui devrait devenir la norme vus les abus qu'ils font en racontant n'importe quoi pour empêcher les gens de porter plainte et faire baisser les stats de la délinquance, vous en êtes encore un exemple). Vous portez plainte contre X pour le vol de votre CB auprès du procureur de la république (vous ne pouvez pas prouver que c'est votre ex-concubine qui l'a utilisé, laissez faire l'enquête s'ils daignent en faire une)

Le problème est surtout du côté de la banque : comment prouver que vous avez résilié votre CB nationale ? Si vous avez cette preuve, la banque doit recrediter tous les paiements faits depuis la date de résiliation